

EMPRUNTS  
ENGAGEMENT  
ANALYSE  
GESTION  
FONCTIONNEMENT  
RAPPORT  
BUDGET  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
ANNUALITÉ  
ÉQUILIBRE  
CHARGES  
2017  
PROJETS  
TENDANCES  
RECETTES  
EXERCICE  
BILAN  
FINANCES  
CHIFFRES  
AMORTISSEMENT  
AFFECTATION  
TRÉSOR PUBLIC  
CAPITAL  
IMPÔTS  
INVESTISSEMENT  
ARBITRAGE  
DÉCISIONS  
DOTATION  
COMPTABILITÉ





# SOMMAIRE

## **I. Le contexte général**

- 1. Le contexte et les perspectives économiques 1
- 2. La loi de finances pour 2017 3

## **II. La situation financière de la collectivité**

- 1. Rétrospective 2014-2016 4
- 2. Dette et capacité de désendettement 6

## **III. La prospective 2017-2020**

- 1. Des recettes sous fortes tensions 6
- 2. Des dépenses croissantes 8
- 3. Forte réduction de la capacité d'investissement à court terme 8

## **IV. Marges de manœuvre et orientations budgétaires 2017**

- 1. De nouvelles recettes pour maintenir l'autofinancement 9
- 2. Ajuster le programme d'investissements 10
- 3. Optimiser le fonctionnement courant afin de maintenir la qualité  
Des services offerts 11



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

## I. Le contexte général

### 1. *Le contexte et les perspectives économiques*

#### ➤ Zone euro 2016 : une reprise confirmée mais contrastée

Selon les derniers chiffres publiés par Eurostat, le produit intérieur brut (PIB) de l'union monétaire a cru de 1.7 % en 2016. Après avoir connu un léger ralentissement au cours des second et troisième trimestres, l'économie a retrouvé en fin d'année, son rythme de croissance du début 2016. Les études révèlent que la consommation des ménages s'est bien tenue, tout comme les investissements, et que la baisse du chômage se poursuit.

Cependant, la croissance, les taux de chômage et les niveaux de dette publique sont très divers d'un pays à l'autre. L'économie française a suivi une trajectoire parallèle avec une tendance à la reprise plus atténuée. Les investissements des entreprises ainsi que la consommation des ménages ont fléchi au cours des second et troisième trimestres. Le PIB français n'a progressé que de 1.1 % sur l'année.

#### ➤ 2017 : une croissance modeste dans des temps difficiles

Selon les prévisions de la Commission européenne, la croissance économique en Europe devrait continuer d'augmenter à un rythme modéré au cours des deux prochaines années. Elle se situerait à 1.6 % pour l'ensemble de l'Union Européenne et à 1.5 % pour la zone euro, en 2017.

Alors que les investissements repartent, que les créations d'emplois se poursuivent et que l'état des finances publiques continue de s'améliorer, les risques pesant sur les prévisions augmentent. La sortie du Royaume Uni de l'UE et le risque de hausse des taux d'intérêts pourraient compromettre la reprise. Pour la France et malgré plusieurs facteurs favorables (hausse des exportations et de l'investissement des ménages, stabilité du chômage et des déficits publics) la croissance pourrait de nouveau rester inférieure à la moyenne de la zone euro (1,1%).

#### ➤ L'économie régionale se porte mieux que la moyenne nationale.

En évolution annuelle, l'emploi en région des Pays de la Loire a progressé de 1.5 % contre 0.9% sur la France entière. Ce bon résultat représente 14 700 postes supplémentaires. Il ne concerne cependant pas tous les départements et tous les secteurs d'activités de manière identique.

Sur le plan géographique, la Sarthe tire difficilement son épingle du jeu avec une progression annuelle de 0.3 %, loin derrière la Loire Atlantique (2.6 %), la Vendée (1.3 %) et le Maine et Loire (0.8%).

Aucune amélioration ne se profile au niveau de la construction, secteur très représenté sur le Sud Est du Pays Manceau, qui enregistre sur un an une nouvelle baisse de 1.4 % au plan régional. Alors qu'il régresse dans 4 des départements ligériens, l'emploi industriel est stable en Pays de la Loire en raison d'une dynamique modérée en Loire Atlantique (+0.6 %). Seules les activités commerciales soutiennent l'emploi en Sarthe.

Alternant diminution et augmentation, l'emploi en Sud Est Manceau enregistre une évolution annuelle de + 0.2%, inférieure d'1/3 à la moyenne départementale. Quelques entreprises se développent cependant et concrétisent des projets d'investissements. En 2016, la communauté a renoué avec la vente de terrains d'activité.

(Sources OCDE/Eurostats/URSSAF Pays de la Loire/Banque Postale)

## France : principaux indicateurs économiques

Taux de variation annuel, en % (sauf indications contraires)	2015	2016e	2017p
PIB	1,2	1,2	1,1
Consommation des ménages	1,5	1,5	1,1
Investissement	0,9	2,7	1,8
dont: investissement des entreprises non financières	2,7	3,3	1,4
investissement des ménages	-0,8	1,4	2,4
Exportations	6,0	0,7	3,5
Importations	6,4	2,9	4,4
Inflation	0,1	0,2	1,2
Revenu des ménages, en pouvoir d'achat	1,6	1,7	1,0
Taux d'épargne des ménages (% du revenu)	14,5	14,7	14,6
Taux de chômage (moyenne annuelle, %)	10,0	9,7	9,7
Balance courante (% PIB)	-0,2	-0,9	-1,1
Déficit public (% PIB)	-3,5	-3,3	-3,2

## 2. La loi de finances pour 2017 : relancer l'investissement dans un contexte financier très contraint.

Dans la ligne de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2014-2019, la loi de finances 2017 confirme l'objectif d'une baisse du déficit public à 2.7% du PIB. Pour y parvenir, le législateur table sur une prévision de croissance de 1.5 % et une nouvelle diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. C'est de nouveau la DGF qui supportera l'essentiel de la baisse (- 2.33 milliards d'€), bien que la charge ait été allégée de moitié par rapport aux prévisions pour le bloc local (communes+Communautés). Appliquée à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, la contribution au redressement des finances publiques représente 2 200 000 euros sur la période 2014-2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	634 732	641 689	636 829	612 503	599 399	602 387	587 927
<b>Contribution au redressement</b>	<b>53 296</b>	<b>184 874</b>	<b>333 262</b>	<b>406 974</b>	<b>406 974</b>	<b>406 974</b>	<b>406 974</b>
Montant net de la dotation d'intercommunalité	581 436	456 815	303 567	205 530	192 425	195 414	180 953

Montant cumulé de la contribution au redressement des finances publiques

2 199 326 €

Cette nouvelle diminution des concours financiers de l'Etat va de surcroit s'appliquer à un paysage intercommunal fortement transformé. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre de groupements à fiscalité propre est passé de 2063 à 1264. La taille moyenne d'une communauté est désormais de 22 770 habitants et de 27 communes. Aux fusions s'ajoutent la création de communautés d'agglomérations, de communautés urbaines et de métropoles, transformations financièrement favorisées par l'Etat. L'augmentation de l'enveloppe globale de la dotation d'intercommunalité sera très majoritairement financée par une réduction des compensations fiscales de l'Etat aux collectivités locales.

De la volonté de rationaliser et d'optimiser les structures territoriales naît une nouvelle géographie qui aura une incidence importante sur la DGF et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Dans l'attente de mesurer ses effets, le législateur a remis en cause la progression de ce dernier et le stabilise à 1 milliard d'euros.

Dans un premier temps ni contributrice ni bénéficiaire, la communauté n'a été éligible au fonds qu'en 2014. Pour mémoire le territoire a alors bénéficié d'une dotation de 271 271 euros dont 98 774 euros pour la communauté, garantie à hauteur de 50% l'année suivante. Face au caractère aléatoire de cette péréquation, aucune inscription ne sera portée au budget primitif.

Face à la chute de la commande publique (- 24 milliards d'euros en 5 ans) et malgré un budget très contraint (déficiaire de 70.5 Mds d'€ en 2016), le gouvernement a consenti à prendre en charge certaines mesures nouvelles :

- la reconduction du fonds d'aide à l'investissement doté de 316 millions d'euros supplémentaires,
- le renforcement de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de 384 millions d'euros,
- la revalorisation de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération,
- le maintien de l'éligibilité des dépenses d'entretien de bâtiment et de voirie, et des investissements relatif au haut débit, au FCTVA.

## II. La situation financière de la collectivité

### 1. Rétrospective 2014-2016

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Evolution 2014/2016	Evolution 2015/2016
Charges à caractère général	2 241 942	2 102 500	2 163 276	-1,77%	2,89%
Charges de personnel	1 731 097	1 813 683	1 867 610	3,87%	2,97%
Charges de gestion courante	841 202	926 600	940 703	5,75%	1,52%
Charges financières	19 023	13 865	10 650	-25,18%	-23,19%
Attributions de compensation	207 255	207 255	207 255	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>5 040 519</b>	<b>5 063 903</b>	<b>5 189 494</b>	<b>1,47%</b>	<b>2,48%</b>

Après avoir connu une évolution sensible au cours de la période 2011-2014 (moyenne de 7.14 % par an) essentiellement en raison d'importants transferts de compétences, les dépenses de fonctionnement courant sont globalement maîtrisées depuis le début du mandat. La vigilance est cependant nécessaire compte tenu de la tendance constatée entre 2015 et 2016 alors que l'inflation est demeurée faible. Cette progression est largement supérieure à la moyenne nationale constatée de 0.8 %. Avec 279 € par habitant, le niveau des dépenses de fonctionnement du Sud Est Manceau est conforme à la moyenne nationale des communautés de communes (273 €) mais supérieur à la moyenne régionale (250 €).

La modification en 2015, des principes de financement des activités confiées à l'association de gestion du centre socioculturel François Rabelais est à l'origine de la forte augmentation des charges de gestion courante.

En l'absence de nouveau transfert de compétence, les charges de personnel continuent de progresser sous l'effet conjugué du recrutement d'un agent chargé de l'entretien des espaces verts, du développement de l'enseignement musical, de la revalorisation des traitements et du régime indemnitaire. Représentant une dépense de 103 € par habitant en 2015, celles-ci sont cependant conformes aux moyennes régionale et nationale respectivement de 100 € et 101 €.

#### ➤ Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Evolution 2014 - 2016	Evolution 2015 - 2016
Impôts et taxes	3 677 180	3 861 774	3 859 793	2,45%	-0,05%
Dotations et participations	1 687 527	1 324 391	1 070 556	-20,35%	-19,17%
dont Dotation d'intercommunalité	581 436	456 815	303 567	-27,74%	-33,55%
Produits des services et autres produits de gestion	530 169	537 125	549 110	1,77%	2,23%
Attributions de compensation	252 670	252 670	252 670	0,00%	0,00%
Atténuation de charges	2 114	27 870	8 260	NS	NS
<b>TOTAL</b>	<b>6 149 660</b>	<b>6 003 830</b>	<b>5 740 389</b>	<b>-3,38%</b>	<b>-4,39%</b>



Malgré le repli économique mondial des années 2008 et suivantes, la Communauté a bénéficié de ressources dynamiques (moyenne de 6,62% par an) jusqu'en 2014, évolution néanmoins légèrement inférieure aux dépenses. En 2015 s'amorce une diminution, tendance fortement confirmée en 2016.

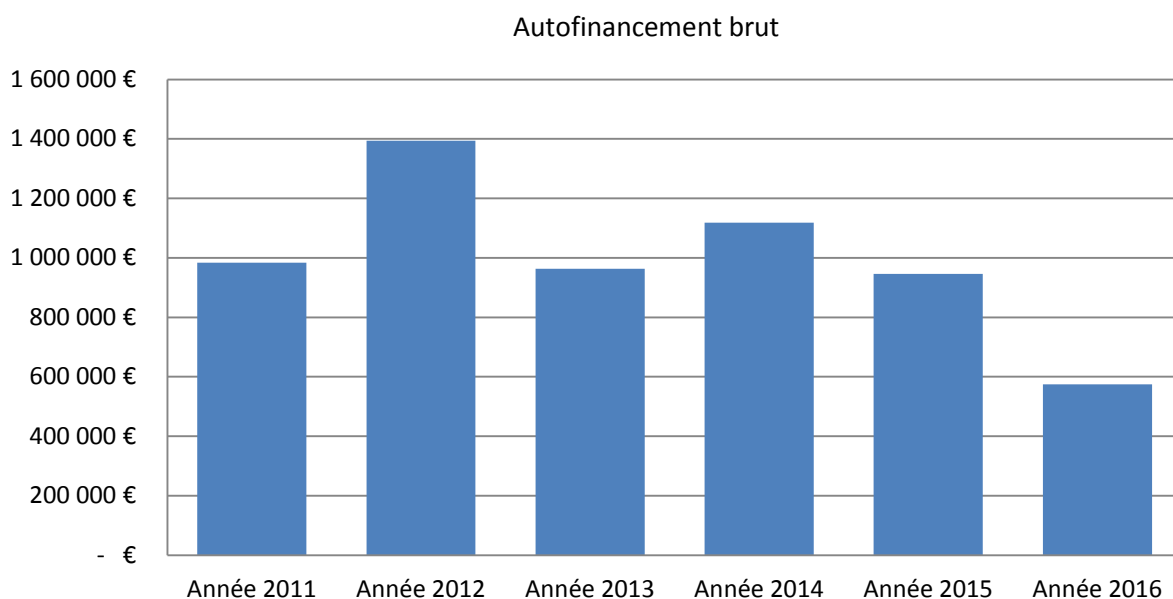
Celle-ci est imprimée par la baisse successive des dotations d'Etat suite à l'instauration de la contribution au redressement des finances publiques (Cf. I.2). La progression des ressources fiscales, désormais moins forte que lors de la période précédente, devient alors insuffisante pour contrebalancer la tendance.

Si l'augmentation du produit de la fiscalité des ménages reste comprise entre 2.2 et 2.65 %, celle relative à la fiscalité des entreprises s'essouffle, le produit de la CVAE diminuant même en 2016.

Le produit de la fiscalité locale avant reversement est de 236 € par habitant légèrement supérieur au 215 € de produit moyen régional. A noter cependant que ce résultat est obtenu avec des bases de CFE beaucoup moins élevées que la moyenne régionale par habitant (212 € contre 315 €) et un taux de TH supérieur (10.2 % contre 9.71%).

➤ L'investissement et son financement

2016 accentue fortement la décroissance de l'autofinancement amorcée en 2015, conséquence de l'augmentation simultanée des dépenses de fonctionnement et de la diminution des recettes. Avoisinant en moyenne 1 115 000 € par an au cours de la période 2011-2014, l'autofinancement brut moyen annuel de l'établissement s'effondre à 880 000 € sur la période 2014-2016.



4 552 000 euros TTC ont été investis en travaux et acquisition diverses, hors aménagement des zones d'activités, depuis le début du mandat. Ceux-ci ont été financés de la manière suivante :

- Autofinancement : 53 %
- Subventions et FCTVA : 34 %
- Emprunt (600 000 €) : 13 %

Le montant des investissements communautaire reste inférieur à la moyenne régionale. Ils sont par ailleurs moins bien subventionnés.

Dépenses d'équipement	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Moyenne sur la période	Dépense moyenne / habitant / an	Dépense / habitant / an en 2015	Moyenne régionale
Depenses d'équipement en €	2 240 401	822 047	1 489 349	1 517 266	87	47	95

## 2. Dette et capacité de désendettement

TABLEAU DE SYNTHESE DE L'ENDETTEMENT								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Endettement au 01/01	449 652	352 360	250 758	744 644	608 342	549 973	522 304	
Emprunts nouveaux			600 000					
Remboursement des emprunts	97 292	101 602	106 114	136 302	58 369	27 669	26 779	
Endettement au 31/12	352 360	250 758	744 644	608 342	549 973	522 304	495 526	
<b>Endettement par habitants</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>44</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0,32</b>	<b>0,27</b>	<b>1,35</b>	<b>1,70</b>	<b>1,44</b>	<b>1,40</b>	<b>1,42</b>	

Alors qu'elle n'avait pas eu à recourir à l'emprunt depuis 2001 à l'exception de prêts relais destinés à financer les travaux d'aménagement des zones d'activités économiques en l'attente de la commercialisation des terrains, la communauté a emprunté 600 000 € en 2016 pour la construction du dojo.

Contrairement à la moyenne, la communauté est peu endettée. Sa dette antérieure à 2016 s'éteindra en 2019. Sa capacité de désendettement est légèrement supérieure à 16 mois tandis que la moyenne se situe à 2.87 ans. Celle-ci se détériorera cependant mécaniquement au rythme de la réduction de la capacité d'autofinancement.

## III. La prospective 2017-2020

Alors que depuis une quinzaine d'années, le développement économique et la construction de logements ont permis le développement de nouveaux services sur le territoire sans hausse de la fiscalité, l'année 2015 a marqué un net coup d'arrêt, confirmé en 2016.

Dans un contexte de croissance économique modeste et budgétaire contraint, marqué par une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, il convient de s'interroger sur la capacité de la Communauté de Communes à porter ses projets d'investissement du mandat.

### 1. Des recettes sous fortes tensions

Recettes prévisionnelles de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Evolution 2016 - 2020
Impôts et taxes	3 859 793	3 994 715	4 118 127	4 244 914	4 375 172	3,18%
Dotations et participations	1 070 556	918 473	898 975	895 662	874 993	-4,92%
dont Dotation d'intercommunalité	303 567	205 530	192 425	195 414	180 953	-12,13%
Produits des services et autres produits de gestion	549 110	555 339	564 239	573 306	582 543	1,49%
Attributions de compensation	252 670	368 953	386 846	386 846	386 846	11,24%
Atténuation de charges	8 260	3 000	3 000	3 000	3 000	-22,37%
<b>TOTAL</b>	<b>5 740 389</b>	<b>5 840 481</b>	<b>5 971 187</b>	<b>6 103 728</b>	<b>6 222 555</b>	2,04%

Le ralentissement de l'évolution des produits fiscaux et la baisse des dotations pourraient conduire à une évolution très limitée des recettes de fonctionnement.

➤ Une croissance modérée des produits fiscaux

La vente de 2 terrains du parc d'activité de la Boussardière, quelques contacts avec des entrepreneurs et un produit de CVAE pour 2017 en hausse de 20 000 € par rapport à l'an passé, invitent à espérer une croissance de la Contribution Economique Territoriale.

La construction repart sur Changé et Parigné l'Evêque laissant poindre la perspective d'une hausse du produit de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La conjoncture est donc favorable à une hausse mesurée des produits fiscaux, néanmoins inférieure de moitié aux évolutions constatées sur la période 2011/2014.

**Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles pour 2017, le budget primitif sera construit à partir des éléments suivants :**

- Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue par l'Etat de 0.4%
- Un enrichissement physique des bases estimé à +1.6% pour la CFE, 2.2 % pour la TEOM et 2.8 % pour la TH
- Une contribution au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources de 924 612 euros.

➤ Une dotation d'intercommunalité en baisse

Alors qu'elle croissait régulièrement sous l'effet des transferts successifs de compétences le montant de la dotation d'intercommunalité versée par l'Etat diminue désormais régulièrement depuis 2014 (hors contribution au redressement des finances publiques).

Soutenant prioritairement les objectifs de rationalisation et d'optimisation des structures territoriales voulues par les lois de réforme des collectivités locales (16/12/2010) et NOTRe (Aout 2015), L'Etat oriente la dotation d'intercommunalité vers les fusions, la création de communautés d'agglomération ou urbaines, et les métropoles, structures plus intégrées que les communautés de communes.

La dotation d'intercommunalité va donc être fortement impactée par cette nouvelle géographie intercommunale. Les augmentations qui en résulteront seront compensées par une réduction drastique des autres concours financiers de l'Etat (notamment les compensations d'exonérations fiscales).

La loi de finances 2017 n'apporte aucune visibilité en ce domaine. La décision du gouvernement de réduire l'augmentation de la contribution au redressement de finances publiques pour 2017 constitue-t-elle une annulation pure et simple du projet ou un report sur 2018 ?

La réforme de la DGF est une nouvelle fois repoussée, sans en connaître la teneur ni le calendrier de mise en œuvre.

**Pour 2017, les simulations effectuées conduisent à une dotation d'intercommunalité en baisse de 24 000 € amenée à supporter une nouvelle augmentation de la contribution au redressement des finances publiques de 73 700 euros.**

➤ Attributions de compensation

L'extension aux chemins ruraux de la compétence communautaire dans le domaine de la voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2017, va avoir pour effet de modifier les attributions de compensation versées et reçues, du montant des charges transférées. 2017 enregistrera également les variations en régularisation suite à l'adoption définitive de l'évaluation des charges transférées au titre de l'emploi-formation et de l'enseignement musical.

## 2. Des dépenses croissantes

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Evolution 2016 - 2020
Charges à caractère général	2 163 276	2 334 575	2 402 308	2 472 030	2 543 798	4,13%
Charges de personnel	1 867 610	2 000 800	2 050 820	2 102 091	2 154 643	3,64%
Charges de gestion courante	940 703	959 517	978 707	998 282	1 018 247	2,00%
Charges financières	10 650	14 896	10 233	9 287	9 057	-3,97%
Attributions de compensation	207 255	183 129	157 541	157 541	157 541	-6,63%
<b>TOTAL</b>	<b>5 189 494</b>	<b>5 492 917</b>	<b>5 599 610</b>	<b>5 739 230</b>	<b>5 883 286</b>	<b>3,19%</b>

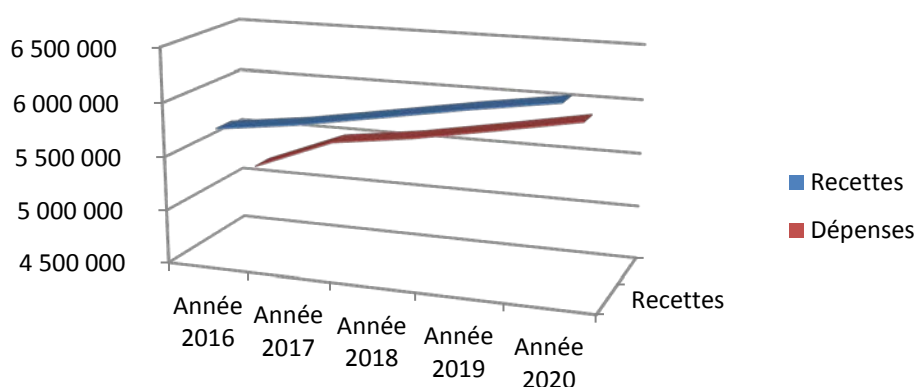
Conséquence de l'extension de la voirie communautaire aux chemins ruraux, les dépenses de fonctionnement vont augmenter mécaniquement de 194 000 € entre 2016 et 2017 selon l'évaluation des charges validée par les communes. Seront prioritairement concernées, les charges à caractère général et les dépenses de personnel du fait du transfert de 3 agents municipaux. S'ajouteront à ces dernières, la revalorisation de 0.6 % du point d'indice servant au calcul de la rémunération de fonctionnaires, la revalorisation des salaires prévue par l'accord de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations et le glissement vieillesse technicité. Le retour prévu de l'inflation (1% en 2017) accentuera la tendance constatée depuis le début du mandat.

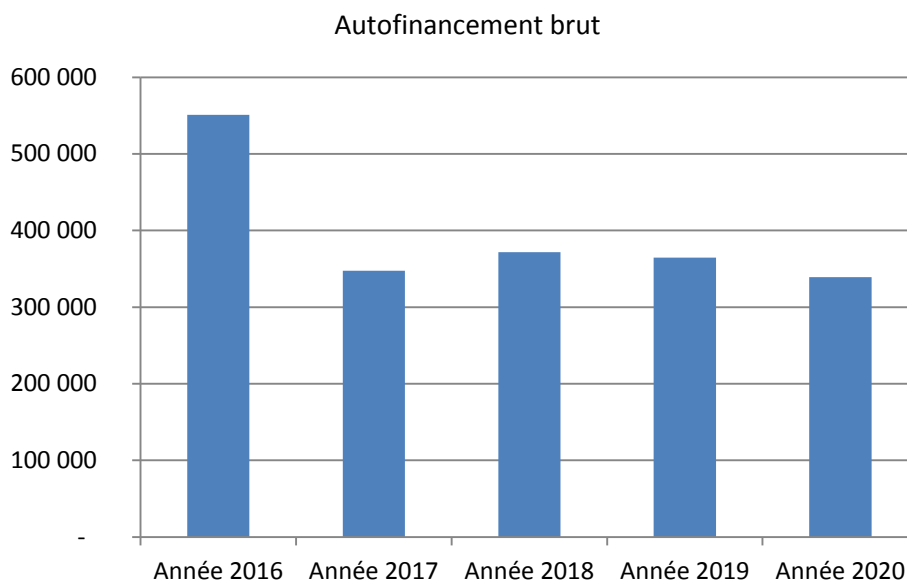
## 3. Forte réduction de la capacité d'investissement à court terme

L'épargne dégagée chaque année en section de fonctionnement représente le solde des ressources propres disponibles pour le remboursement des emprunts et le financement des investissements. Elle est également appelée « autofinancement ».

Jusqu'à présent, la Communauté de communes a disposé d'un niveau d'épargne nette conséquent qui, complété par d'autres ressources propres (subventions, récupérations de la TVA...), lui ont permis de financer sans emprunt l'ensemble des investissements.

Cependant, l'évolution même modérée des dépenses conjuguée à une progression moins rapide des recettes vont conduire à réduire sensiblement cette épargne et à dégrader la capacité d'emprunt de la collectivité.





La Communauté de communes affiche un ambitieux programme d'investissements de près de 9 450 000 euros TTC sur le mandat (renouvellement de matériels et fonds de concours aux communes compris). Nombres d'entre eux sont engagés, voir réalisés à l'image des zones d'activités économiques et de la salle d'arts martiaux pour un montant dépassant 4 657 000 euros TTC.

**La réalisation de la totalité des projets sur le mandat s'avère impossible dans les conditions financières présentées ci-avant.**

**Elle nécessiterait de souscrire 2 700 000 euros d'emprunt s'ajoutant aux 600 000 euros contractés fin 2015 pour le financement du dojo, ce qui aurait pour effet de porter la capacité de désendettement à 15 ans, alors que les préconisations sont de 7 à 8 années.**

**Il s'avère donc impératif de restaurer d'une part la capacité d'autofinancement de la communauté et, d'autre part d'ajourner certains investissements.**

#### IV. Marges de manœuvre et orientations budgétaires 2017

Le maintien de la capacité d'investissement de la Communauté de Communes nécessite de conserver une épargne de gestion élevée. Dans le contexte précédemment décrit, sa stabilisation conduit soit à augmenter les recettes de fonctionnement (et plus particulièrement la fiscalité directe), soit à diminuer les dépenses de fonctionnement, ou à combiner les deux actions.

Le gain nécessaire au maintien de l'intégralité du programme envisagé est de l'ordre de 135 000 € par an sur la durée restante du mandat.

A défaut, le programme d'investissement devra être ajusté aux capacités financières de l'établissement ce qui représente une réduction de 1 110 000 € TTC sur le mandat.

##### 1. De nouvelles recettes pour maintenir l'autofinancement.

En matière de fiscalité, dans un contexte de faible évolution des bases, la seule possibilité d'augmenter significativement le produit attendu est de relever les taux d'imposition.

Les marges de manœuvre sont cependant étroites.

ANALYSE DES MARGES DE MANŒUVRE							
	Produit	Taux	Taux moyens nationaux	Potentiel fiscal	Potentiel fiscal /hab	Recettes / hab	coef mobilisation
CFE	899 178	24,43%	26,85%	988 249	56	51	0,910
Taxe d'habitation	1 962 108	10,20%	9,06%	1 742 814	99	112	1,126
Foncier bâti	-		2,16%	276 078	16	0,0	0,000
Foncier non bâti	13 344	1,79%	5,03%	37 497	2	0,8	0,356
Références :	Produits et taux de l'année 2015						
Population DGF	17 564						

Elles s'expriment à travers le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal. Lorsque le coefficient est < à 1, des marges de manœuvre existent ; lorsqu'il atteint la valeur 1, la fiscalité correspond à la moyenne nationale ; lorsqu'il est > à 1 la pression fiscale sur le territoire est supérieure à la moyenne nationale.

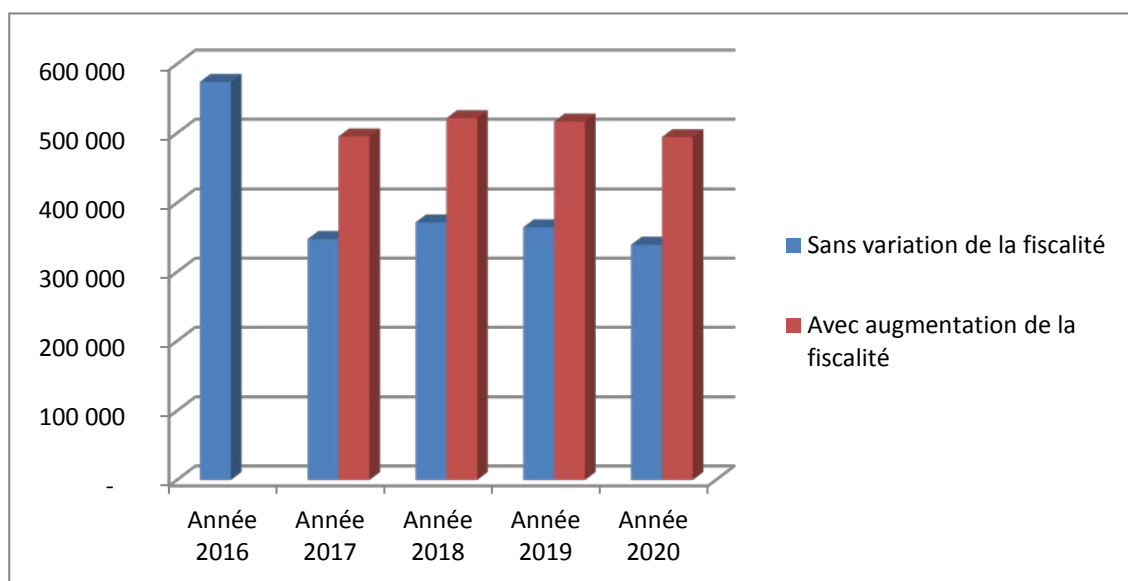
Compte tenu des règles de lien entre les taux d'une part, et de l'augmentation des produits attendus d'autres part, seule l'instauration d'une fiscalité communautaire sur le foncier bâti, s'ajoutant aux parts communale et départementale, constitue un levier d'action efficace.

#### ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Souhaitant privilégier les investissements et la mise en œuvre du projet communautaire, le Bureau propose de soutenir la capacité d'autofinancement de la communauté de communes en augmentant les recettes. En l'absence de marge significative sur la fiscalité existante, il propose d'instaurer une taxe de 1% sur le foncier bâti. Cette mesure apportera 135 000 à 140 000 € de recettes supplémentaires par an jusqu'à la fin du mandat. Il souhaite ne pas augmenter les taux des autres impôts directs locaux :

- CFE : 24,43%
- TH : 10,20%
- TEOM : 9,40%
- TFNB : 1,79%

#### EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT



## 2. **Un programme d'investissements financé.**

Grace à ce supplément de recettes fiscales la communauté va être en mesure d'emprunter 1 710 000 € supplémentaires d'ici à la fin du mandat. Ajouté aux 600 000 € empruntés pour la construction du dojo et à l'autofinancement, ces sommes permettront de financer la quasi-totalité du programme d'investissements prévu sur la période 2014-2020.

Cela aura pour effet de porter la capacité de désendettement de 1an et 8 mois à un peu plus de 5 ans. L'endettement par habitant passerait ainsi de 44 euros à 120 euros en 2020 mais resterait très en deçà des 193 euros de moyenne des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique.

Le bureau communautaire souhaite privilégier le développement numérique du territoire (zones blanches de Changé et montée en débit du bourg de Brette Les Pins), l'accompagnement des bailleurs dans la construction de logements locatifs et la construction du bâtiment de l'école de musique à Parigné L'Evêque. Le cout global de cette opération a été ramené de 2 000 000 € TTC à 1 680 000 € TTC suite au résultat de la consultation pour la conclusion des marchés de travaux. Le bureau a par ailleurs décidé de renouveler sa demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local reconduite en 2017. 250 000 € supplémentaires sont espérés.

**Par prudence et dans l'attente de connaître le résultat de cette demande, le bureau propose de reporter les projets de ludothèque et d'amélioration énergétique du logement intermédiaire.**

**En matière d'investissements, le budget 2017 prévoira :**

- le financement de 1300 prises dans le cadre du développement numérique permettant de raccorder à la fibre optique la zone des Commergeries à Changé et l'intégralité du bourg de Brette Les Pins.
- la construction du bâtiment de l'Ecole de Musique à Parigné.
- la réalisation d'un « pump track » à Changé.
- La réalisation des voies douces
- La poursuite du plan de renouvellement des matériels du service de voirie
- Le soutien financier à la construction d'une salle de tennis de table à Changé.

**S'ajouteront des opérations budgétées en 2016 mais non intégralement réalisées et notamment :**

- une aide à Sarthe Habitat pour la construction de huit logements dans le verger de la maison de retraite à Parigné l'Evêque.
- Le solde des travaux du dojo
- La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux du site de la Pilonnière

## 3. **Optimiser le fonctionnement courant afin de maintenir la qualité des services offerts**

Jusqu'en 2015, le dynamisme des recettes a permis de financer de nouveaux services sans augmentation de la pression fiscale. Les contraintes actuelles ne permettent plus de tels développements sans impacter la capacité d'investissement.

Augmenter les recettes ne constitue pas le seul levier d'action possible. Il peut être combiné avec une réduction des dépenses de fonctionnement fondée sur une analyse et une évaluation des politiques publiques et actions portées par la communauté de communes.

Ce qui ne correspond plus aux besoins de la population doit être adapté ou abandonné. La satisfaction de nouveaux besoins doit être différée si elle ne peut être réalisée à coût constant grâce à un redéploiement des moyens humains et financiers.

Les processus et les moyens affectés à la production des services publics à l'échelle du territoire, doivent être réexaminés, notamment par le biais de la mutualisation des moyens des collectivités locales.

Ces actions ne sont cependant pas d'effet immédiat.

**Pour 2017**

- A l'exception de l'intégration au service voirie de 3 agents municipaux, conséquence de l'extension de l'activité de ce service aux chemins ruraux, et du reclassement d'un agent aucun recrutement supplémentaire n'est envisagé.

- Les heures complémentaires et supplémentaires seront limitées.

Le Bureau propose également de réfléchir à une optimisation du fonctionnement des multi accueils, de l'utilisation et des besoins en matériels du service voirie, la rationalisation du réseau de déchetteries et à évaluer le développement des interventions musicales depuis 2013.